



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPALN°2023- 07 – 07-05

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 07 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoints** ;André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Sylvette PIERRON,

Bernard GOMBERT,

Monique BEC,

Élodie PAULS,

Sébastien SOULIER,

Agnès CONSTANT ;

- Était absent : Néant ;**- Procurations :** Sylvette PIERRON à Jean FABRE,

Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,

Monique BEC à Monique GIBERT,

Élodie PAULS à Christian CLAPAREDE,

Sébastien SOULIER à Pierre BOLLIET,

Agnès CONSTANT à Christian CAMBEFORT ;

- Secrétaire de séance : Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2023-07 – 07-05 / Subvention aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dossiers de demande de subvention pour l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative réunie le 24 mars 2023;

Sur proposition de la Commission Vie Associative :

	VOTÉES 2022	PROPOSÉES 2023	DÉLIBÉRÉ	RÉSULTAT DU VOTE
1-AMICALE LAÏQUE	3 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	unanimité
2-AMICALE PHILATÉLIQUE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	unanimité
3-AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	unanimité
4-A.P.E.L.	400,00 €	400,00 €	400,00 €	unanimité
5-ATELIER DES MOÉCRIS	300,00 €	300,00 €	300,00 €	unanimité

Mairie de Saint-Pargoire

Place de l'Hôtel de Ville – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 / Fax : 04.67.98.79.28 - Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com

6-COMITÉ FESTIF	9 000,00 €	6000,00 € (DÉJÀ VERSÉ)	6000,00 € (DÉJÀ VERSÉ)	unanimité
7-DIANE DE SAINT-PARGOIRE	400,00 €	400,00 €	400,00 €	unanimité <i>Mme CAMBEFORT ne prend pas part au vote</i>
8-F.C.S.P.	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	unanimité
9-GROUPEMENT D'ENTRAIDE AGRICO	300,00 €	300,00 €	300,00 €	unanimité
10-HAMEÇON INDÉPEN	100,00 €	100,00 €	100,00 €	unanimité
11-HARMONIE DES 2 RIV	1 400,00 €	800 €	1400,00 €	7 contre 9 abstentions 3 pour
12-HONOR FIGHTING	PAS DE DEMANDE			
13-JEUNES SAPEURS POMPIERS	700,00 €	800,00 €	800,00 €	unanimité
14-JOYEUSE PÉTANQUE/ÉCOLE PÉTANQUE	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité
15-KEY LAN	300,00 €	300,00 €	300,00 €	unanimité
16-LA FARIGOULETTE	800,00 €	800,00 €	800,00 €	unanimité
17-LES SENIORS DE LA VALLÉE DORÉE	<u>200,00 € EN 2021</u>	200 ,00€	200 ,00€	unanimité
18-LOISIRS & PARTAGE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	unanimité
19-OEUVRES CATHOLIQUES	500,00 €	500,00 €	500,00 €	unanimité
20-S.A.L.V.E.	200,00 €	200,00 €	200,00 €	unanimité
21-SAINT-PARGOIRE JUDO	1 700,00 €	1700,00 €	1700,00 €	unanimité
22-SYNDICAT PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité <i>Mme CAMBEFORT ne prend pas part au vote</i>
23-TAEKWONDO COEUR D'HERAULT	500,00 €	500,00 €	500,00 €	unanimité
24-TENNIS CLUB	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	unanimité <i>Mr SOULIER ne prend pas part au vote</i>
25-TOUR D'HORIZON	600,00 €	700,00 €	700,00 €	unanimité
26-YOGA	250,00 €	250,00 €	250,00 €	unanimité
O.G.E.C.		400,00 €	400,00 €	unanimité
LA MADELEINE AU THE MATCHA		ACHATS DE FOURNITURES	ACHATS DE FOURNITURES	unanimité
TOTAL	33 850,00 €	31 550,00 €	32 150,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré comme indiqué dans le tableau ci-dessus

APPROUVE le tableau de répartition des subventions aux associations au titre de l'exercice 2023

AUTORISE le versement aux associations des subventions présentées.

Le conseil

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

Certifié exécutoire par le Maire par :	
Transmission en Préfecture le	
Affichage le	

